



ARVEYRES

MAI 2023

BULLETIN MUNICIPAL N° 54



8, rue de l'Eglise - 33500 ARVEYRES
Tél. 05 57 24 80 14
Mail : contact@arveyres.com

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi :
9h00 - 12h00 sur rdv / 13h30 - 17h30

Mercredi : 9h00 - 13h00 sur rdv

Samedi : 9h - 12h, le premier du mois

En cas d'urgence : 06 48 44 41 01

Agence Postale Communale
8 rue de l'Eglise - 33500 ARVEYRES
Tél. 05 57 24 80 27

Du lundi au vendredi : 9h à 13h
Heure limite de dépôt courrier/colis
pour un départ le jour même : 12h

Le samedi : 10h - 12h
Heure limite de dépôt courrier/colis
pour un départ le jour même : 11h30

Bulletin d'information municipal d'Arveyres
Directeur de la publication : Bernard GUILHEM
Crédits photos : mairie d'Arveyres
Imprimé sur papier promouvant la gestion
durable des forêts
PEFC/10-31-1377
Impression : Imprimerie LESTRADE

Bulletin dématérialisé à retrouver sur
le [site internet arveyres.fr](http://site.internet.arveyres.fr)



Le Mot du Maire

Chères Arveyraises, chers Arveyrais,

Après le sujet des retraites, qui semble-t-il n'est pas complètement clos, les Méga-bassines dans les Deux-Sèvres, le projet autoroutier (A69) en Occitanie, se pose aujourd'hui une question d'une tout autre importance : l'eau potable.

Sans pluviométrie conséquente, si la sécheresse perdure, l'été qui arrive pourrait nous infliger un manque d'eau notable. Certains hydrologues alertent sur ce risque possible de pénurie.

L'été dernier plus de 300 communes françaises ont vu leur réservoir rempli par des camions-citernes pour assurer une alimentation en eau de leur population.

Heureusement, la nappe souterraine aquitaine de l'éocène n'est pas pour l'instant trop impactée et reste qualitative.

Néanmoins, le syndicat qui gère ce flux est très attentif et s'affaire pour améliorer le rendement (Ratio entre le volume prélevé et le volume facturé).

Dans un prochain bulletin, et avant que naissent les critiques habituelles en page 6, je vous tiendrai informés en détail de l'avancement de ce sujet, non négligeable.

Pour revenir à notre collectivité, tel que prévu, le budget 2023 fut voté à l'unanimité le 03 avril dernier.

Les prévisions budgétaires s'équilibrent à hauteur de 3 438 439 €. Budget maîtrisé sans recours à l'emprunt pour cet exercice et, sans augmentation des impôts communaux. Vous pourrez découvrir tous les détails sur le site de la commune, arveyres.fr.

Côté travaux, les consultations sont lancées pour Tillède et la refonte de la RD 2089 (des feux tricolores jusqu'au collège) a commencé depuis le 02 mai. Travaux actés dans la CAB (Convention d'Aménagement du Bourg) avec le département.

Bien évidemment, des contraintes de circulations sont à craindre, mais sans aucun doute, les usagers sauront accepter ces quelques semaines perturbées, pour aller vers un résultat à l'image de la rue de l'église et de la rue de Peytot.

A toutes et à tous, je souhaite un excellent mois de mai en pleine forme.

A très bientôt.

Le maire,
Bernard GUILHEM





Sommaire :

- VIE MUNICIPALE P 2-4
- VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE P 5-7
- ENFANCE - JEUNESSE P 8-9
- INFO PRATIQUE P 10-12

VIE MUNICIPALE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2023



- 2023-04-01 adoption du compte rendu du 22 décembre 2022
- 2023-04-02 adoption du compte administratif 2022
- 2023-04-03 vote des taux fiscaux
- 2023-04-04 compte de gestion 2022
- 2023-04-05 affectation des résultats 2022
- 2023-04-06 vote budget 2023
- 2023-04-07 vote des subventions aux associations
- 2023-04-08 autorisation du conseil municipal à monsieur le Maire de signer la convention pour les travaux prévus sur les routes départementales n°2089 et 18 dans le cadre de la convention d'aménagement de bourg.
- 2023-04-09 autorisation du conseil municipal à monsieur le Maire de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2023.
- 2023-04-10 autorisation du conseil municipal à monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès du conseil départemental de la Gironde dans le cadre de l'avenant N3 de la convention d'aménagement de bourg.

- 2023-04-11 autorisation du conseil municipal à monsieur le Maire de déposer une demande de subvention au titre du FIPD 2023.
- 2023-04-12 autorisation du conseil municipal au Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental de la Gironde au titre du FDAEC 2023.
- 2023-04-13 autorisation du conseil municipal au Maire de saisir maître LAVEISSIERE pour la défense des intérêts de la commune dans l'affaire BOUILLAUD.
- 2023-04-14 vote d'une participation au voyage d'une élève scolarisée au collège Saint-Joseph à LIBOURNE.
- 2023-04-15 prise en charge directe des parts familiales des administrés de la commune d'ARVEYRES pour le transport scolaire du collège d'ARVEYRES.
- 2023-04-16 autorisation du conseil municipal à monsieur le Maire de signer la convention territoriale globale de la caf.
- 2023-04-17 souscription au forfait de la SACEM.
- 2023-04-18 décision sur la reprise des voies réseaux et espaces communs des lotissements NOUGEYROT et SISTON.
- 2023-04-19 décisions prises dans le cadre des délégations.
- 2023-04-20 adoption du rapport n°3 de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) réunie le 31 janvier 2023.
- 2023-04-21 adhésion et signature d'une convention de groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation.

Vous pouvez retrouver le compte-rendu du conseil en totalité sur "arveyres.fr"

État de catastrophe naturelle

Sécheresse 2022



Suite à l'arrêté du 03 avril 2023, la commune d'ARVEYRES a été reconnue en catastrophe naturelle. Vous pouvez retrouver l'arrêté en intégralité sur legifrance.gouv.fr ou sur arveyres.fr

SORTEZ-MOI DE LÀ !

Chaque année, 575 millions de champignons subissent le triste sort de Gaston. Cette absurdité doit cesser !

C'EST PAS VRAI, ON EST ENFERMÉS !



EXIGEZ MOINS D'EMBALLAGES PLASTIQUES.

Signez la pétition sur www.change.org

Le Smicval s'engage avec et pour le territoire **contre les PLASTIQUES** à usage unique et le **SUREMBALLAGE** !

Les habitantes et habitants du territoire, appellent les industries agroalimentaires, hygiènes, cosmétiques et détergents et le secteur de la grande distribution, à une **DEPLASTIFICATION MASSIVE** des produits émis sur le marché au travers de 10 actions. Le Manifeste vous est proposé pour signature via la plateforme change.org au lien ci-après

<https://www.change.org/p/exigez-moins-d-emballages-plastiques>



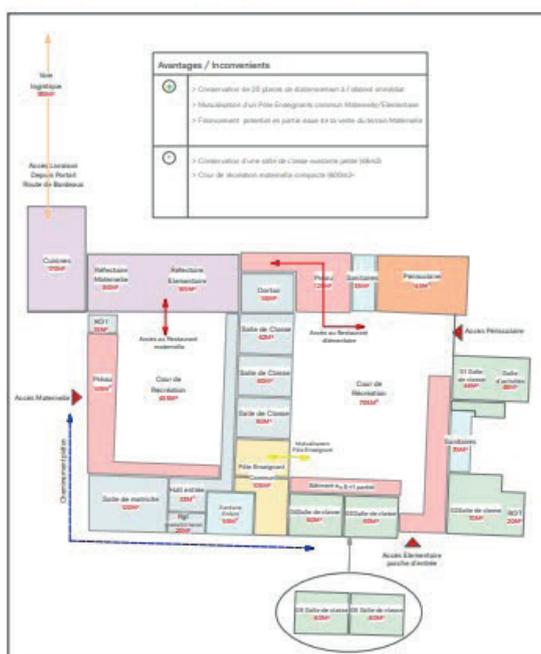
L'ÉCOLE DE DEMAIN

Dans le programme de notre campagne électorale, nous vous avons proposé de **travailler sur l'école de demain**. Dès le début de notre mandat et malgré la crise sanitaire nous avons constitué un groupe de travail afin de définir une feuille de route. Le conseil municipal avait alors voté le bien fondé de **faire réaliser une étude préalable à la convention d'aménagement d'école**. Nous avons fait appel à un cabinet extérieur pour faire une étude préalable à la CAE (convention d'aménagement d'école).

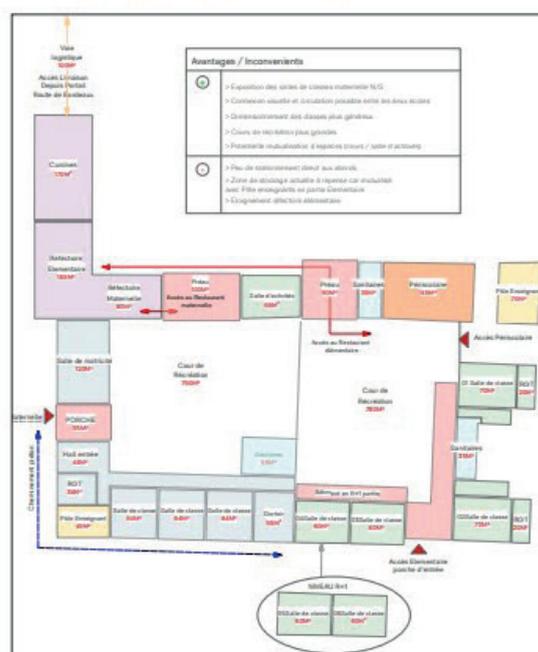
Nous avons donc constitué un comité de pilotage réunissant le département (financiers et architectes), l'éducation nationale (directions et inspection), des Arveyrais, l'agence Métaphore (pour l'étude) et les élus investis dans ce projet.

En préambule du conseil municipal du 3 avril dernier, l'agence Métaphore est venue présenter les **différents scénarii** sur lesquels nous avons travaillé. En parallèle, nous avons lancé une **étude financière des capacités de notre commune**.

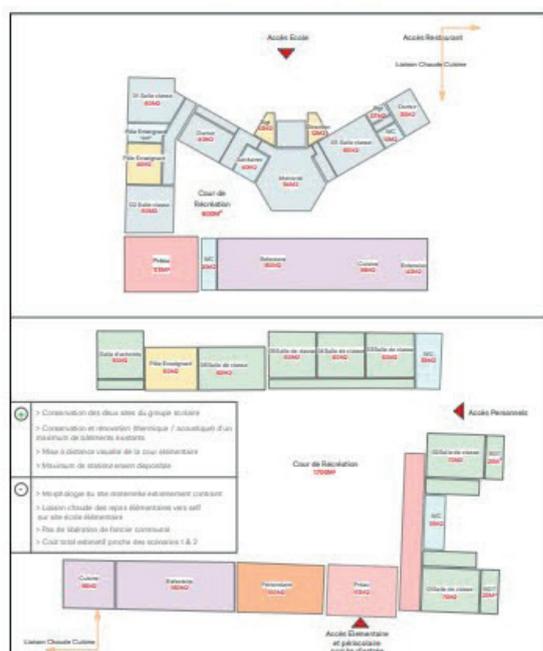
OPTION 1 / RÉUNIR LE GROUPE SCOLAIRE - COMPACT



OPTION 2 / RÉUNIR LE GROUPE SCOLAIRE - ÉTENDU



OPTION 3 / CONSERVER LES GROUPES SCOLAIRES



Voici quelques exemples de scénarios

Nous ne manquerons pas de vous informer des suites que nous donnerons à ce projet....



LES AUTORISATIONS D'URBANISME ET LES TAXES D'URBANISME



Vous construisez ?
Vous rénovez ?
Vous faites un aménagement
ou un agrandissement ?



N'oubliez pas de prévoir la taxe d'aménagement (TA) et la taxe d'archéologie préventive (TAP) dans votre budget

Qu'est-ce-que la TA ?

La taxe d'aménagement, instaurée en 2012, concerne la construction, la reconstruction, l'agrandissement de bâtiments et les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme (maison individuelle, abri de jardin, véranda, piscine, éoliennes, camping, emplacements de stationnement, panneaux photovoltaïques au sol, bâtiments artisanaux et industriels, méthanisation, etc.).

La TA est composée :

- d'une **part communale** qui sert à financer les équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation (pas d'affectation à une opération particulière),
- d'une **part départementale** en vue de financer la protection, la gestion et l'ouverture au public des espaces naturels sensibles d'une part, et d'autre part les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE).

Qu'est-ce-que la TAP ?

La taxe d'archéologie préventive est exigible pour tous les travaux qui donnent lieu à une autorisation d'urbanisme dès lors que lesdits travaux affectent le sous-sol. Elle contribue au financement de l'institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) pour la réalisation de fouilles archéologiques.



Quand dois-je payer la TA et la TAP ?

Cela dépend de la date de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme.

Si le dossier d'autorisation d'urbanisme initial (DP ou PC) est déposé avant le 1er septembre 2022 :

- si le **montant est inférieur à 1 500 €** : à régler en **1 échéance** 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation d'urbanisme
- si le **montant est supérieur à 1 500 €** : à régler en **2 échéances** de montant égal :
 - * la première : 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation
 - * la seconde : 2 ans après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation

Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) est déposé après le 1er septembre 2022 (sauf si modificatif d'une autorisation déposée avant le 01/09/2022) :

La date d'exigibilité est décalée à **l'achèvement des travaux** (en dehors du cas particulier des constructions de plus de 5 000 m²).

- si le **montant est inférieur à 1 500 €** : à régler en **1 échéance** à trois mois après la date d'achèvement des travaux au sens fiscal (article 1406 du code général des impôts)
- si le **montant est supérieur à 1 500 €** : à régler en **2 échéances** de montant égal : trois mois et neuf mois après la date d'achèvement.

A noter que la TAP est due en une seule échéance trois mois après la date d'achèvement des travaux.

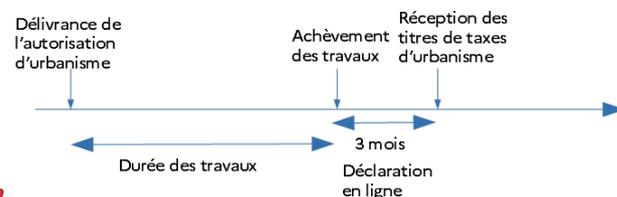
L'**achèvement des travaux au sens fiscal** correspond à la possibilité d'utilisation effective du bien : une construction est considérée comme achevée dès qu'elle peut être affectée à l'usage prévu, même s'il reste encore des travaux accessoires à réaliser : intérieurs (peintures, papiers peints, revêtements de sols, etc) ou extérieurs (revêtements des murs, plantations, etc).

Quelles démarches dois-je réaliser ?

Lorsque le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) est déposé après le 1er septembre 2022 :

Vous devez, **dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux**, déclarer les éléments de consistance de votre construction. Pour cela, rendez-vous sur votre espace sécurisé sur www.impots.gouv.fr, service « Biens immobiliers ».

Les éléments indiqués seront utilisés pour déterminer l'évaluation cadastrale de votre bien (qui sera la base de votre imposition aux taxes foncières notamment), et le calcul de vos taxes d'urbanisme. L'accès au service « Biens immobiliers » sur impots.gouv.fr permet de traiter l'ensemble des démarches fiscales.



La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (**DAACT**) auprès des services de l'urbanisme de la mairie reste nécessaire, **ne l'oubliez pas !**

Renseignez-vous sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1997>.

Où obtenir des renseignements ?

- Auprès de votre commune afin de connaître le taux voté par la commune et les exonérations éventuellement instituées
- Si le dossier de demande d'urbanisme est déposé **avant le 01/09/2022** : s'adresser à la Direction Départementale des Territoires par courriel : ddtm-supem-afpu@girondede.gouv.fr
- Si le dossier de demande d'urbanisme est déposé **à compter du 01/09/2022** : s'adresser à la Direction Régionale des Finances Publiques - Service Départementale des Impôts Fonciers (SDIF) :
- depuis **votre messagerie sécurisée**, dans votre espace personnel sur www.impots.gouv.fr

Comment estimer le montant de mes taxes ?

A partir du simulateur <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/calcul-de-la-taxe-damenagement>

Le simulateur ne prend pas en compte la taxe d'archéologie préventive (TAP) qui s'ajoutera à tout projet impactant le sous-sol (taux unique de 0,4%).

VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

BIBLIOTHÈQUE BADIE

Bonjour à tous,

La Bibliothèque Badie va fêter ses 15 ans d'existence. Elle accueille tous les publics, petits et grands et vous offre la gratuité. Près de **700 personnes** ont déjà adhéré à ce lieu de culture, pourquoi pas vous ?

N'hésitez pas à passer la porte, le meilleur accueil vous sera réservé. Par ailleurs, nos collections suivent l'actualité et les tendances littéraires des différents publics accueillis, vous trouverez à coup sûr des romans, des policiers, des documentaires, des BD, des mangas, des romans jeunesse, des albums y compris pour les bébés, des livres en gros caractères ...et ce que nous n'avons pas, nous ferons notre possible pour vous le procurer.

Par ailleurs, nous poursuivons nos activités d'animation. Depuis le mois de Janvier et jusqu'au mois de Juin, nous avons mis la poésie à l'honneur.

Après avoir travaillé avec les classes de CM1 et CM2, nous invitons petits et grands à s'initier à la poésie et à faire des « Haïkus », ces petits poèmes nés au Japon, seulement 3 lignes et tellement d'émotions et d'ouverture à la nature.

Sur place, venez découvrir l'exposition des poèmes d'enfants et d'adultes et venez jouer avec la boîte à Haïkus.

Venez découvrir aussi nos toutes dernières acquisitions et prêts de notre partenaire, la Bibliothèque Départementale de Prêt.

Sachez également que **notre petite équipe de bénévoles** anime des séances avec albums, chants, comptines, raconte-tapis, et kamishibais auprès du public de crèche, ou des écoles maternelle ou primaire.

A très bientôt dans notre, dans votre bibliothèque, Nadine, Maryse, Dominique, Jacky, Benoît et Gabriel.



NOUVELLES DE L'ASPA



Le succès de cette soirée ne se dément pas au fil des ans, en bonne partie grâce à **nos cuisinières d'exception** : **Stéphanie, Odile, Isabelle et Pierrette.**

SOIRÉE LAMPROIE DU 18 MARS



Bravo et merci, mesdames.
Prochain test : la poule au pot.

VIDE-MAISON

L'ASPA organise un **vide-maison le dimanche 14 mai** à partir de 9 heures sur la place de la Mairie et à l'entrepôt dans l'impasse. Meubles, livres, vaisselle, bibelots, tout pour vous plaire.

DIMANCHE 11 JUIN

A l'issue de la messe à 11 heures à l'église Notre-Dame sera béni le baptistaire rénové par l'ASPA. Suivra **l'inauguration du Puits Pinson** sur lequel nous travaillons depuis plusieurs années, clôturée par un apéritif.

KERMESSE DES ENFANTS

L'ASPA participera à la **Kermesse des Enfants** organisée par le restaurant **A TABLE au lac de Cadarsac le 12 juillet**. De nombreuses animations sont prévues avec restauration sur place.

ET TOUJOURS...

L'entrepôt dans l'impasse à côté de l'Epicerie Arverraise continue ses ventes de meubles, bibelots, vaisselle, livres, **les 1^{er} et 3^{ème} mercredi de chaque mois**, de 14 h à 17 h.

CLUB DU LOU BOURNAT



L'association **LOU BOURNAT** a le regret de vous annoncer **le décès le 25 mars de notre Présidente d'Honneur, Bernadette MACHIN**, après de longues années de service auprès de notre Club.

Le Club **LOU BOURNAT** continue son activité comme par le passé et invite toutes personnes qui désirent nous rejoindre. La belote et les jeux se font tous les mercredis à 14h00.

Tous les 1^{er} mercredis du mois, un loto et un repas sont organisés.

Vous pouvez **prendre contact avec la Présidente ou la Secrétaire** auprès desquelles un accueil vous sera réservé :

M^{me} BAZZO Claudine 05 57 24 80 28

M^{me} MARTINS Brigitte 06 82 08 30 21

*Notre village est riche de souvenirs, souvent petits mais tous émouvants.
Aidez-nous dans notre tâche.
Devenez membre actif ou bienfaiteur, renouvelez vos cotisations.
Renseignements : 05 57 50 57 92*



Ouverture de l'atelier yoga du rire dans le cadre de l'ASEPT, pour les 55 ans et retraités.

Financer pour les partenaires des caisses de retraite.

8 séances de 1h15, animé par Béatrice BOUE

À partir du **mardi 23 mai au mardi 4 juillet** de 15h à 16h15.

Inscription auprès de l'ASEPT Gironde ou au **0557997939**.



Des ateliers numériques ont permis aux arveyrais de se familiariser avec les nouvelles technologies.

En mai, un atelier de perfectionnement vous sera proposé.

Mot de l'opposition



Agir ensemble pour Arveyres

Chères Arveyraises, chers Arveyrais,

Dans le large programme de la majorité élue en Mars 2020, des projets nous avaient particulièrement intéressés :

- Dans « appel à projets citoyens : Recréons le groupe scolaire et redéfinissons la Place Coquilleau ». A notre connaissance, il n'y a pas eu de consultation citoyenne sur ces deux points.
- Dans « La Mairie vous simplifie la vie » : pas de distributeur de billet, pas de marché couvert, pas de commission « Lien social », ni de référents par quartier et un lien intergénérationnel complètement délité. Exemple flagrant : pas de repas des anciens depuis le début du mandat.
- Dans « Arveyres Vert » : où en sont les espaces de compostage et de récupération des déchets verts ? Où sont les parcours de randonnée entre le Bourg et le Port du Noyer ?
- Plaine des sports, aucun changement. Pas de boulodrome, city-stade complètement délabré, piste de BMX laissée à l'abandon.

Nous, comme les associations, regrettons un bien faible investissement humain des élus de la majorité.

Trop peu de participation, serait-ce du désintérêt ?

Nous espérons que, comme à l'habitude, l'équipe de la majorité saura prendre en compte le bien fondé de nos remarques, mais ne nous tiendra pas rigueur de son propre agacement !

A dans deux mois...

Email : agirensemblearveyresleblog@hotmail.com
 Blog : agirensemblearveyres.wixsite.com/website



Les Anciens du Trèfle Sportif Arveyrais (Ancien club de foot d'Arveyres) vous proposent à l'année diverses manifestations :

- Sorties Matches à Bordeaux (Hockey sur glace, Football, Rugby = photo)
- Retransmission de matchs (Euro, Coupe du Monde de football ou de rugby...)
- Sorties détente dans la convivialité et la bonne humeur (Plage, Canoë, Bowling, Week-end Montagne = photo...)

Les prochaines dates à retenir :

- **Repas Paëlla** à la salle des fêtes de Cadarsac le **Samedi 3 Juin 2023**.
- # Réservation par mail = atsa@sfr.fr**
- Sortie Bowling et Laser Quest en **Juin**
- Projet de retransmission de certains matchs de la Coupe du Monde de Rugby 2023.

Tout ce que nous proposons est **ouvert à toutes et à tous**, vous pouvez venir partager avec nous ces bons moments : **Adhésion : 20 €**

Pour nous contacter : Mail : atsa@sfr.fr



REPAS PAËLLA
Samedi 3 Juin 2023
Cadarsac

Dès 19H30, à la salle des fêtes
Ambiance assurée

Apéritif - Paëlla - Fromage
Salade - Dessert - Vin

Adultes 25€
Moins de 12 ans 12€

Inscriptions jusqu'au 22 Mai :

Olivier VIDEAU : 06.22.48.34.41
 Fred TESSON : 07.60.72.65.45
 Alexandre MEYRE : 06.85.07.28.80



ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

Le groupe au matin du 18 mars 2023

Manquent sur cette photo:

Pierre Licoine, Albert Lépine, Mme Ratouit, Denise Guilhem, Gislaine Bertaud. Messieurs Garreau, Président de la section locale de VAYRES, et Dufossé, trésorier de la même section nous avaient fait l'amitié de leurs présences.

Michel Rieu, qui fut longtemps notre porte-drapeau.

Merci de sa fidélité



Nous avons organisé :

VIDE GRENIER DU 16 AVRIL

Ambiance chaleureuse et temps ensoleillé ont contribué à la réussite de cette journée réunissant exposants, un public intéressé et incessant, Food trucks et bénévoles de l'association.

Vous étiez nombreux à chiner, vous promener et vous intéresser au site et à son histoire



Nous vous proposons :

- **Le 12 mai** : comme chaque 2^{ème} samedi du mois (d'avril à octobre) visites guidées et accès à l'exposition permanente de 14h00 à 18h00.

CONCERTS

Commanderie d'Arveyres

Le vendredi 16 juin à 19h00

LE SOLST'ICE - CONCERT ROCK

Avec

THE HYENES - CONSORTIUM - IZA BECKER

Prix de la place :

10 € en pré-commande sur Helloasso.com ou 13 € sur place

Buvette, Food truck, parking



- **FAIRE UN DON** pour aider à financer les travaux de sécurisation des ruines de la maison forte et dé-végétalisation de la ferme : www.fondation-patrimoine.org/les-projets/la-commanderie-darveyres

- **PARTICIPER** à l'élaboration du projet de valorisation du site : venez nous rejoindre.
Renseignement au 06 78 32 61 68



ENFANCE - JEUNESSE



C'est un lieu d'accueil, d'informations, d'échanges et d'écoute à destination des parents, des assistants maternels, des gardes à domicile et des jeunes enfants.

Informers les parents sur les divers modes d'accueil existant sur le territoire.

Faciliter la recherche d'un assistant maternel et **accompagner les parents dans leurs**

démarches administratives d'employeur.

Favoriser les rencontres entre assistants maternels et les accompagner dans l'exercice de leur métier.

Organiser des temps de jeux, de socialisation et d'éveil pour les enfants accompagnés de leur assistant maternel ou de leur garde à domicile.

Le relais propose également des ateliers d'éveil aux enfants de 0 à 3 ans accompagnés de leur assistant maternel ou de leur garde à domicile.

Relais Petite Enfance

Céline Barthe

33 avenue de la gare

33870 Vayres

05 33 03 00 15 / 07 61 44 84 01

relais-vayres@lacali.fr

• **Vous êtes parent ou futur parent :**

Vous pouvez contacter le Relais Petite Enfance de la CALI pour qu'il vous accompagne sur les points suivants :

1. Recherche assistant(e) maternel(le)
2. Information juridique de 1 niveau (élaboration, modification ou fin de contrat de travail)
3. Point prestation CAF
4. Point PAJEMPLOI
5. Fonctionnement du Relais
6. Toute question concernant l'accueil

• **Vous êtes assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou candidat(e) à l'agrément pour le devenir**

Vous pouvez contacter le Relais pour qu'il vous accompagne sur les points suivants :

1. Renseignements des futurs candidats et des professionnels sur l'agrément
2. Proposition de temps d'animation avec les enfants accueillis au domicile ou sur le lieu de travail
3. Accompagnement à la professionnalisation (formation continue, soirées d'échanges, Monenfant.fr...)
4. Fonctionnement du Relais et des différents outils mis à disposition des professionnels

Relais Petite Enfance du secteur de Vayres

05 33 03 00 15 / 07 61 44 84 01

Lieu d'accueil : 33, avenue de la Gare à Vayres

www.lacali.fr

ANNIVERSAIRES

Au mois de mars, les enfants ont fêté leurs anniversaires et ont pu goûter et se régaler avec des rillettes d'esturgeon offert gracieusement par un parent d'élève maternelle.





L'Alsh (accueil de loisirs sans hébergement) d'Arveyres géré par la Communauté d'Agglomération du Libournais vous donne quelques nouvelles après un premier trimestre 2023 bien rempli de souvenirs :

L'Alsh Maternel accueille jusqu'à 24 enfants dans les locaux de l'école maternelle et **L'Alsh Élémentaire** accueille jusqu'à 56 enfants au centre.

Les équipes d'animation (Frédérique, Clémence, Éva, Delphine, Lilou, aux 3-6 ans et Marine, Angélique, Jules, Ludovic, Mélanie, Julia, Maélis, Maxence, Anthony et Valentin aux 6-13 ans) ont animés depuis janvier, les journées des enfants avec des activités ludiques, manuelles et sportives et, des sorties.

- Aux vacances d'Hiver: à Hapik à Bordeaux-Lac et du Street Art au centre pour les 6-13 ans
- Des ateliers pâtisserie pour les 3-6 ans,
- Le projet de rencontre entre les grandes sections (5 ans) et les « Matelots » (6-8 ans) avec une sortie à Cap Sciences à Bordeaux.
- Une sortie pour les « Vikings » (8-13 ans) à Vertigo à Libourne.

Nous avons aussi fait une petite **surprise à Nathan et Ayden Riquet** en leur offrant des petits cadeaux, photos et cartes souvenirs, car ils ont déménagé début avril vers le sud Gironde. Nous leur avons souhaité de se faire plein de nouveaux copains et de garder leur bonne humeur.

Pour tout nouveau dossier, merci de contacter en priorité le Service Inscription au 05.24.24.22.35 ou le directeur, Alexandre Meyre, au 09.67.39.68.04.





INFOS PRATIQUES

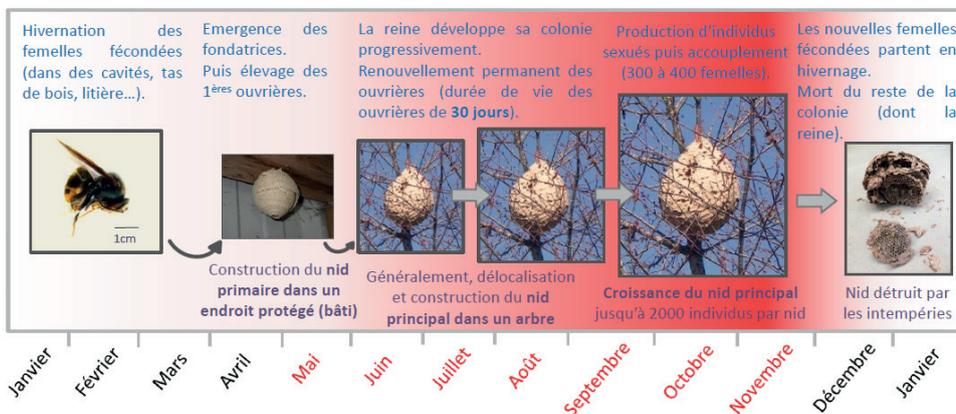
CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Les propriétaires ou les locataires de biens immobiliers ou de terrains relevant la présence de nids de chenilles processionnaires dans leurs végétaux sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires, chaque année, pour éradiquer efficacement la colonie.



| | Jan | Fév | Mar | Avr | Mai | Jun | Jui | Aoû | Sep | Oct | Nov | Déc |
|--|--|-----|-----|---|-----|-----|---|-----|-----|-----|-----|-----|
| Cycle | | | | | | | | | | | | |
| Piégeage des chenilles | | | | Pose des pièges à chenilles avant les départs en procession, à laisser jusqu'à la fin des processions. Tenir compte de l'exception de processions précoces (dès octobre) en climat océanique et des automnes et débuts d'hiver plus chauds. | | | | | | | | |
| Piégeage des papillons mâles ou Confusion sexuelle | Piégeage de masse • Pose des pièges à phéromone avant le vol des papillons • 6 pièges par hectare ou 1 piège par 25 mètres (alignement) | | | | | | ou Confusion sexuelle • Dépose des diffuseurs (Pheroball ou Ginko Pin) avant le vol des papillons • À mettre en place dans le respect de la législation en vigueur | | | | | |
| Lutte biologique en favorisant la nidification des mésanges | Période plus favorable à la prédation | | | Pose de nichoirs à mésanges (20 nichoirs par hectare) | | | À nettoyer chaque année à l'automne | | | | | |
| Lutte micro-biologique (Bacillus thuringiensis) | À utiliser pour des raisons de santé publique. Le dépôt peut se faire par pulvérisation à partir du sol ou plus précisément à l'aide d'un drone (dans le respect de la législation en vigueur). Cette dernière méthode nécessite une forte technicité. | | | | | | | | | | | |
| La combinaison des techniques permet de réduire le risque | | | | | | | | | | | | |

Cycle de vie annuel du frelon asiatique



FRELONS ASIATIQUES

Les différentes méthodes de lutte

Selon l'INPN, une lutte irraisonnée contre une espèce envahissante peut conduire à favoriser son installation. Les espèces envahissantes ont en général une très forte capacité d'adaptation et de dispersion. Les méthodes de lutte qui ont un impact sur le reste de l'environnement (comme l'utilisation d'appâts empoisonnés) risquent donc de desservir nos espèces locales en faveur de ce dernier.

• **LE PIÉGEAGE** : à réserver uniquement comme méthode de protection des ruchers. Le piégeage généralisé (de type alimentaire) est plus nuisible à la biodiversité que le frelon asiatique lui-même à cause de la non sélectivité des pièges faits main ou même vendus.

• **LA DESTRUCTION DES NIDS** : La destruction des nids est essentiel et doit intervenir le plus tôt possible durant la saison.

• Que faire si vous avez un nid de frelons asiatiques sur votre terrain ?

Ne vous approchez en aucun cas du nid et n'essayez pas de le décrocher vous-même, le frelon asiatique pouvant devenir agressif s'il est dérangé.

Auquel cas, il peut attaquer en groupe. Son venin n'est pas particulièrement toxique, mais son aiguillon peut traverser les tissus épais et piquer à plusieurs reprises en profondeur.

N'essayez pas de détruire vous-même le nid : cette démarche doit être réalisée par un professionnel avec des méthodes reconnues et une tenue de protection adéquate.

DON DE SANG
EN 1H
Juste Sangu
3 VIES

et **VOUS ?**
qu'attendez-vous ?

Les prochaines collectes de **DON DU SANG** seront :

LE JEUDI 15 JUIN
DE 15H30 à 19h00

LE VENDREDI 16 JUIN
DE 10H00 à 13H00
ET DE 15H30 à 19H00

Elles se dérouleront

à la **salle des Charruads**,
54 rue Max Linder à Libourne

Il est obligatoire de réserver son créneau horaire via le site de l'EFS

« mon-rdv-dondesanf.efs.sante.fr »

Si vous avez de 18 ans à 70 ans, n'hésitez pas à venir donner votre sang.

On en a tous besoin.

Les équipes de ADSB du Libournais
(Association pour le Don de Sang Bénévole et l'EFS (Etablissement Français du Sang))
vous remercie par avance de votre générosité.

La Check List



anti moustique tigre

Le moustique tigre vit dans un rayon de 150 m.
Il est donc né chez vous ou pas loin !

Pour s'en débarrasser, une seule solution :
supprimer les eaux stagnantes où il pond
ses œufs et prolifère...

nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr



Rangez

à l'abri

- Brouettes
- Seaux et arrosoirs
- Jouets d'enfant, même les plus petits
- Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- Poubelles
- Caisses, pots...
- Remorques et matériel de chantier (tuiles...)

Videz

au moins après chaque pluie

- Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
- Gamelles pour animaux
- Pieds de parasol
- Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
- Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
- Pluviomètres
- Éléments de décoration
- Bref, vous avez compris : tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !

Couvrez

avec un voile ou une moustiquaire

- Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort tranquillo par la gouttière... Supprimez régulièrement les larves, sinon c'est un peu le «Club Med» pour lui !)
- Bidons et fûts devant rester dehors

Nettoyez

pour faciliter
l'écoulement des eaux

- Gouttières, chéneaux
- Regards d'eau de pluie
- Rigoles ouvertes ou couvertes de grille
- Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, éviers...)

Entretenez

- Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- Bassins et mares (mettez-y des poissons friands de larves !)
- Terrasses sur plots
- Caillebotis
- Pompes de relevage
- Bornes d'arrosage

COUPEZ L'EAU
aux moustiques tigres !

et passez le message à votre voisin !

Photos
(mauvais)
souvenirs



